

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

DEO FAVENTE, HAUD PLURIBUS IMPAR

DEUX CENTS

Vol. I. MONTREAL, SAMEDI, 18 JANVIER 1896 No. 13

L'Hon. C. C. de Lorimier, J.C.S.

Notice biographique

Toujours heureux de rappeler à la mémoire de notre belle nation canadienne-française les hommes éminents qu'elle a produits, le *Journal des Etudiants* publie, cette semaine, le portrait de l'Hon. juge de Lorimier, l'un des plus distingués professeurs de l'Université Laval. Nous n'entreprendrons pas de faire ici son éloge, tâche au-dessus de nos forces, mais une courte notice biographique de cet estimé magistrat peut trouver place dans ces colonnes.

L'honorable juge Charles Chamilly de Lorimier, naquit à Dubuque, Iowa, Etats-Unis, le 13 septembre 1842.

Il eut pour père J. B. Chamilly de Lorimier, avocat de Montréal; Madame Rachel Cadioux de Courville était sa mère.

Jeune encore, il entra au collège Ste-Marie, et là sous l'habile direction des RR. PP. Jésuites, il fit de brillantes études classiques.

Étant élève de philosophie, M. de Lorimier publia une brochure, qui eut alors beaucoup de retentissement. C'est l'histoire de l'inauguration de la salle académique du Gesù. L'opuscule était intitulé: *Trois jours de fête au Collège Ste-Marie*.

Son cours classique terminé, M. de Lorimier, âgé de 19 ans, ayant à se choisir une carrière, et opta pour le barreau.

Le collège Ste-Marie possédait alors une faculté de droit dont MM. Maximilien Bibaud et J. Achille Belle, avocats, étaient les directeurs.

Ce fut à leur école que M. de Lorimier poursuivit ses études légales.

L'honorable juge, durant sa

cléricature, occupa plus d'une fois le siège présidentiel de l'Union Catholique, et les remarquables travaux littéraires qu'il publia vers cette époque, contribuèrent pour beaucoup à le faire connaître très favorablement du public montréalais.

A la suite d'un brillant examen, il fut admis membre du Barreau le 4 septembre 1865. Il avait alors vingt-trois ans. Pour exercer sa profession, il s'associa d'abord avec son frère,

feu T. C. de Lorimier, puis avec

Montréal. Le gouvernement provincial le nomma le 12 septembre 1879 conseil de la reine et le gouvernement fédéral lui conféra le même titre le 3 octobre 1882.

C'est en 1880 qu'eut lieu le Congrès religieux de Québec. L'Union Catholique dont il avait été nombre d'années le président, ne crut pas devoir confier à de meilleures mains le soin de la représenter aux conférences du Congrès.

M. de Lorimier est profes-

prêt du continent, le nomma-t-il son avocat attitré.

La Thémis, revue judiciaire qui parut de 1879 à 1884 a eu pour fondateur feu T. J. J. Loranger et M. de Lorimier, ce dernier dirige encore aujourd'hui *La Revue de Jurisprudence*.

La Bibliothèque du Code Civil, magistral ouvrage en 21 volumes, est de la plume de M. le Juge de Lorimier.

C'est encore à lui que la Corporation des Huissiers doit sa fondation.

Quelques années avant son entrée dans la magistrature, il prit en société M. A. E. de Lorimier, son gendre, qui a maintenant la direction du bureau et fait affaire sous la raison sociale de Angers, de Lorimier et Godin. Homme savant autant qu'intègre, l'hon. juge de Lorimier interprète la loi d'une manière si prudente, que la plupart de ses décisions sont tenues comme des autorités. Qui ne se rappelle les charges admirables de M. de Lorimier au cours des procès restés fameux, de Bellehumeur et de Hooper.

L'Hon. juge de Lorimier fut appelé sur le banc le 15 avril 1889 et depuis cette époque il n'a cessé de remplir avec science les hautes fonctions de juge de la Cour Supérieure de la province de Québec.

M. le professeur de droit criminel commencera ses cours le 20 janvier courant.

X X X.



M. Désiré Girouard, C.R., représentant la division électorale de Jacques-Cartier, à la chambre des Communes, aujourd'hui juge de la Cour Suprême.

De 1873 à 1875, nous voyons M. de Lorimier substitué du procureur-général pour le district de Terrebonne.

Élu membre du conseil du Barreau en 1878, dont il a été le syndic pendant trois ans, il fut aussi désigné dans le cours de la même année examinateur pour la section du district de

seur de droit criminel à l'Université Laval depuis 1880. Son titre de docteur en droit (L.L.D.) lui a été donné par cette Université.

On sait avec quel empressement les cours de *droit criminel* sont suivis par la jeunesse étudiante.

Juriconsulte éminent, M. de Lorimier jouissait comme avocat, d'une grande réputation; aussi le Crédit Foncier Franco-Canadien l'une des plus grandes institutions financière et de

PILE ÉCONOMIQUE.—Prenez un pot en terre ou en verre de 150 grammes, il coûtera 0 fr. 10; pour 0 fr. 05; de charbon dit de Paris; le premier morceau de zinc venu. Faites dans votre vase une solution de chlorhydrate d'ammoniaque (sel ammoniac, les 100 grammes à 0 fr. 15). Plongez y zinc et charbon et vous avez une pile qui vous reviendra, contenu et contenant tout compris, à 0 fr. 25.

Deux éléments semblables suffisent pour actionner une sonnerie.